

# A INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 1.702.400 euros

Siège Social : 55 avenue Marceau – 75016 Paris

R.C.S. Paris B 379 581 465

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2009

### EXTRAIT

« Le 10 avril 2009

à 9 heures 20,

L'associé unique de la société A INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS, SAS au capital de 1.702.400 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 379 581 465 et dont le siège social est 55 avenue Marceau - 75116 Paris, s'est réuni en Assemblée générale ordinaire au siège de Nord Est SA, 55 avenue des Champs Pierreux – 92000 Nanterre, sur convocation qui lui a été régulièrement adressée.

Grefre du Tribunal de

Commerce de Paris

N° DE DÉPOT 38178

(...)

### Première résolution (Approbation des comptes)

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et celle du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve, tels qu'ils lui sont présentés, le bilan, le compte de résultat et l'annexe concernant l'exercice clos le 31 décembre 2008.

*Cette résolution est adoptée par l'Associé unique*

### Deuxième résolution (Affectation du résultat – distribution du dividende)

L'Associé unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008, de la façon suivante :

|                                                                          |   |           |
|--------------------------------------------------------------------------|---|-----------|
| Le résultat net comptable de la société pour l'exercice 2008 s'élève à : | € | 16.310,67 |
| Augmenté d'un report à nouveau                                           | € | 52.471,14 |
| soit un total de                                                         | € | 68.781,81 |

L'affectation qui vous est proposée est la suivante :

- Distribution aux 266.000 actions composant le capital social, d'un dividende global de : € 66.500,00  
soit un dividende net de 0,25€ par action
- Report à nouveau € 2.281,81

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 15 avril 2009. Cette distribution est réalisée au seul profit de la société Nord Est.

L'Associé unique prend acte conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices, ont été les suivants :

- distribution de dividendes décidée par l'Assemblée du 31 mai 2005, à hauteur de la somme de



- 284.620,00€ (non assortie d'avoir fiscal),
- distribution de dividendes décidée par l'Assemblée du 30 juin 2006, à hauteur de la somme de 199 500,00€ (non assortie d'avoir fiscal).

*Cette résolution est adoptée par l'Associé unique*

(...)

**Quatrième résolution (Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire)**

L'Associé unique renouvelle sur proposition du Président, le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de Monsieur Gérard Pommier, pour une durée de six exercices. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

*Cette résolution est adoptée par l'Associé unique*

**Cinquième résolution (Renouvellement du mandat du nouveau Commissaire aux Comptes suppléant)**

L'Associé unique renouvelle sur proposition du Président, le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la société Bugeaud Pommier & Associés, pour une durée de six exercices. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

*Cette résolution est adoptée par l'Associé unique*

**Sixième résolution (Pouvoirs)**

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales et réglementaires consécutives aux résolutions ci-dessus votées.

*Cette résolution est adoptée par l'Associé unique*

(...) »

Pour extrait certifié conforme  
Le Président

